

# Les hommes dominent la politique communale

Les femmes sont toujours une minorité au sein des exécutifs communaux. L'enquête de 2017 montre qu'elles ne représentent qu'une part de 25,7%. Au niveau des présidences, elles ne sont même que 12,2%.

Les femmes actives à l'échelon de la politique communale ont en moyenne 51 ans, un âge proche de celui de leurs collègues masculins (52 ans). A l'image des hommes, elles sont aussi relativement peu nombreuses à avoir moins de 39 ans (12,0% seulement), une proportion qui a encore baissé au cours des dernières années (2008: 15,2%). Leur niveau de formation a en revanche nettement augmenté en l'espace de dix ans. Environ un tiers d'entre elles possèdent aujourd'hui un diplôme d'une haute école (2017: 34,0%, 2008: 29,4%).

## Appartenance partisane et situation professionnelle des femmes

Un peu plus de la moitié des conseillères communales sont affiliées à un parti (52,0%). Le parti ayant le plus fort pourcentage de femmes est le PLR avec 27,3%, suivi par le PS (21,6%), le PDC (21,1%) et l'UDC (12,5%). Comparées à leurs collègues masculins, les femmes ont en moyenne des positions politiques plus modérées. Indépen-

damment du parti auquel elles appartiennent ou de leur non-affiliation partisane, elles se situent en moyenne au centre sur une échelle gauche-droite (à 5,1 sur une échelle de 0 à 10, de 0=tout à gauche à 10=tout à droite; les hommes à 6,1). En ce qui concerne leur situation professionnelle, il apparaît que près de la moitié des femmes n'assument pas de fonction dirigeante, une proportion qui s'est accrue de façon massive par rapport à l'enquête de 2008 (sans fonction de direction: 2008: 23,2%, 2017: 46,4%).

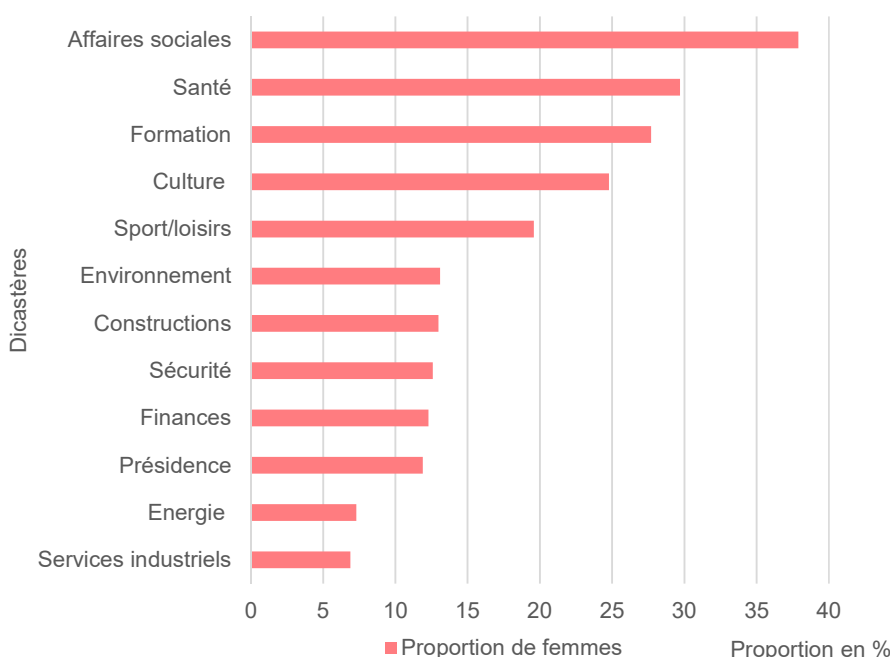
## Cadre de travail et style de direction des conseillères communales

Les conseillères municipales sont notamment en charge du dicastère des affaires sociales (38%), suivi par ceux de la santé (30%) et de la formation (28%). Elles sont en revanche peu présentes à la tête des services industriels, ce qui reflète une répartition classique des rôles. En ce qui concerne le style de direction au sein d'une commune, les

femmes semblent agir avec plus de circonspection que les hommes. Parmi les facteurs pouvant contribuer à une mise en œuvre réussie d'un projet, les femmes jugent qu'une clarification préalable précise (91,3%) et une planification détaillée des étapes (73,7%) sont particulièrement pertinentes. Chez les hommes, ces parts sont respectivement de 85,3% et 62,4%. Les femmes comme les hommes semblent toutefois convaincues que l'engagement des exécutifs est central pour faire aboutir des projets (femmes: 80,5%, hommes: 74,2%), tout comme une bonne situation financière (femmes: 72,4%, hommes: 65,4%) ainsi que l'engagement de l'administration communale (femmes: 72,2%, hommes: 65,5%).

Parmi les qualités particulièrement importantes pour le travail de conduite au sein d'un exécutif, les femmes citent dans l'ordre la capacité à communiquer, l'aptitude aux compromis et les compétences sociales. A côté de ces trois qualités, les hommes mentionnent égale-

Proportion de femmes selon les dicastères



La proportion de conseillères communales est la plus élevée à la tête du dicastère des affaires sociales (38%), suivi par la santé (30%). Ce qui reflète le modèle classique de la répartition des rôles. Graphique: ZHAW

## Monitoring national des communes

La School of Management and Law de la ZHAW et l'IDHEAP de l'Université de Lausanne effectuent tous les cinq ans une enquête auprès de tous les secrétaires municipaux et politiciens des exécutifs communaux de Suisse. Les données les plus récentes de ce monitoring financé par le Fonds national suisse ont été récoltées en 2017. 8000 membres des exécutifs sur 13000 ont participé au sondage.

ment les compétences d'organisation et de direction.

### Satisfaction dans la fonction

Si l'on compare la charge de travail et la satisfaction par rapport à la rémunération de la fonction, les chiffres des femmes et des hommes sont presque identiques. Les femmes et les hommes consacrent en moyenne environ douze heures par semaine à leur activité au sein d'un exécutif et plus de la moitié

estiment que les indemnités reçues, en moyenne CHF 14400 pour les femmes et CHF 15000 pour les hommes, sont trop basses ou un peu trop basses (femmes: 54,5%, hommes: 56,5%).

Bien que la part des conseillères communales qui déclarent que la charge de travail a augmenté ces dernières années aussi bien en termes de temps que de contenu corresponde avec environ deux tiers à celle des hommes (femmes: 59,1% «temps», 67,6% «contenu»; hommes: 60,1% «temps», 69,5% «contenu»), la vie professionnelle semble moins souvent être un poids pour elles (femmes: 31,0%, hommes: 42,9%). La double charge liée à la vie privée est en revanche à peu près la même pour les femmes et les hommes (femmes: 61,4%, hommes: 60,7%).

### Le bien de la société comme motivation à s'engager

La motivation à s'engager dans un mandat au sein d'un exécutif communal semble se différencier entre hommes et femmes sur un point en particulier: contrairement à leurs collègues masculins, il s'agit surtout pour les femmes d'exercer une activité qui contribue au bien de la société (78,1% des femmes contre 70,6% des hommes). Plus de la

moitié des femmes affirment que c'est le fait d'avoir été touchées personnellement par un événement ou une évolution au niveau local qui est à l'origine de leur candidature, alors que seuls deux hommes sur cinq évoquent cette raison.

Afin de garantir une représentation équilibrée dans les communes, attirer plus de femmes au sein des exécutifs et notamment plus de jeunes femmes demeure une mission importante. Des modèles sont nécessaires pour cela. Une meilleure conciliation entre mandat politique, profession et vie familiale ainsi que des postes à temps partiels soumis au deuxième pilier pourraient être quelques-unes des mesures à prendre.



Jana Machljankin, Dr. Claire Kaiser, Prof. Dr. Reto Steiner, ZHAW School of Management and Law

# Certains exécutifs recherchent activement des femmes

Comme pour les postes de direction dans les administrations municipales (voir p. 35), il n'existe pratiquement pas de «quota» pour une représentation minimale des femmes dans les exécutifs communaux; un peu moins de 2% des communes ayant participé au sondage de «Commune Suisse»\* se sont dotées d'un tel objectif. L'égalité au sein de l'exécutif communal serait une question qui relève des électeurs et électrices qui peuvent voter pour les femmes, selon de nombreux commentaires. Et ce serait aux partis politiques de recruter des candidates.

Cependant, seulement 48% des femmes dans les exécutifs communaux ont une appartenance politique (cf. texte ZHAW plus haut), ce levier de recrutement n'est donc pas efficace pour toutes les femmes hors parti. Plusieurs municipi-

pales en exercice misent donc sur une approche directe, et dans certains cas exclusive, des femmes lorsque des mandats se libèrent. Et de souligner: «Les femmes ne se portent que rarement candidates par leur propre gré ou attirent l'attention sur elles-mêmes.» La recherche active de femmes est également considérée comme importante pour les commissions et les groupes de travail; ce premier pas en politique pourrait ouvrir la voie à un mandat dans un exécutif. Malgré une approche active des femmes, la recherche n'est pas toujours couronnée de succès: «Malheureusement, les femmes déclinent constamment les sollicitations, alors qu'elles ne sont pas moins qualifiées que les hommes», rapportent diverses personnes interrogées. De temps à autre, en revanche, on rapporte que

«l'égalité fonctionne d'elle-même». Dans un peu moins de 32% des communes participant à l'enquête, il est possible d'occuper un mandat à l'exécutif non pas sous la forme pure du travail de milice, mais à temps partiel. Ce modèle, qui inclut les prestations sociales, est particulièrement intéressant pour les femmes.

Denise Lachat, Luisa Tringale

\* Le sondage de «Commune Suisse» sur les administrations et les cadres communaux a été réalisé du 23 novembre au 14 décembre 2020 auprès des 2172 communes. Environ 720 réponses anonymisées nous sont parvenues, principalement de la part de secrétaires municipaux/municipales (70%) et surtout des communes dans une fourchette de 500 à 5000 habitants (67%).